# Santé publique: consommation d'alcool chez les enfants et les adolescents. Recommandation

2001/0801(CNS) - 25/04/2001

La commission a adopté le rapport de Catherine STIHLER (PSE, UK) qui a modifié substantiellement la proposition dans le cadre de la procédure de consultation. Le rapport insiste sur plusieurs facteurs préoccupants : tendance à mélanger plusieurs produits (tabac, alcool, drogues), consommation de plus en plus précoce ce qui augmente les risques de dépendance à l'âge adulte, corrélation entre consommation d'alcool et comportement antisocial. Pour la commission, il est donc nécessaire de prendre des mesures préventives afin de diminuer la demande, ces mesures devant, en complément, également viser à limiter l'offre. Il s'agit notamment de prévoir un étiquetage informant les consommateurs sur la teneur alcooliques des produits. Cette mesure est d'autant plus nécessaire avec l'apparition massive sur le marché des rafraîchissement alcoolisés ou des boissons de synthèse. Il s'agit en particulier de veiller à ce que des appellations ou des conditionnements ne permettent pas de confondre boissons alcoolisées et non alcoolisées. Il y a lieu parallèlement de prévoir des étiquettes de mise en garde sur toutes les boissons alcoolisées et de faire en sorte que dans le commerce, il y ait une présentation rigoureusement distincte avec, en particulier dans les grandes surfaces, des avertissements sur les boissons alcoolisées. La commission parlementaire demande également que, dans les débits de boissons ou lors de manifestations, au moins une boisson non-alcoolisée soit mise en vente au prix de la moins chère des boissons alcoolisées. Il s'agit également de faire en sorte que le renoncement aux publicités adressées aux enfants et adolescents ne se limite pas aux médias imprimés mais concerne également la publicité télévisée et radiophonique. La commission a aussi mis l'accent sur la nécessité de procéder à des 'études adaptées' au problème de la consommation d'alcool chez les jeunes Européens 'de manière uniforme pour qu'elles soient effectivement comparables'. Enfin, au terme de 'dépendance', la commission a préféré l'expression 'consommation nocive d'alcool', considérant que les adolescents alcolo-dépendants ne représente qu'un groupe très restreint.